

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 26 février 2018 portant cessation de fonctions  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Chartres**

NOR : JUSB 1806344A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Il est, à la date du présent arrêté, mis fin aux fonctions de Madame Chantal GOUHIER (BLIN), greffière principale, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Chartres.

**Article 2**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de VERSAILLES, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 26 février 2018

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation la chef du bureau des carrières  
et de la mobilité professionnelle,

Aude TORCHY

